

Département du Puy de Dôme

**MAIRIE  
de  
SAINT-ROMAIN  
63660**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 10 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** le 06 avril 2023

**Nombre de membres en service :** 10

**Nombre de membres présents :** 5

**Présents :** Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Claude ARTAUD,

**Absentes excusées :** Cathy RAGE, Delphine RAGE, Michel SIMAND, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE.

**Absent :** /

**Procurations :** J-G Bostvironnois pour M-T Martin, J. Fougerouse pour Andrée Saragosa.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Vote des taxes 2023.
2. Créances admises en non valeur
3. Tarifs de la salle communale

La séance du conseil municipal est ouverte à 10h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Vote des taxes 2023.

Suite à une erreur de calcul au dernier conseil la délibération n'est pas valide, il faut donc revoter les taxes. Les conseillers décident à l'unanimité d'augmenter uniformément les 3 taxes de 2% soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27, 64%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.22%

Taxe d'habitation : 4.71%

## 2. Créances admises en non-valeur.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des créances datant de 2013 du Café gourmand n'ont pu être recouvrées par la Trésorerie Générale, cela concerne un montant de 287.84 euros à imputer sur le compte 6541.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## 3. Tarifs de la salle communale

Les tarifs de la salle restent inchangés sauf ceux concernant la location aux associations extérieures à la commune. Il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- ½ journée : 50 euros
- Journée : 100 euros
- Weekend : 200 euros
- Les repas organisés le soir seront facturés au tarif weekend.

Ces tarifs sont les mêmes pour la période d'été et d'hiver.  
Accord à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Maire  
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance  
Céline AYROULET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Céline Ayroulet, is written over a horizontal line.